

Les limites de l'espace public médiatisé : l'exemple d'une télévision locale

Philippe Le Guern, Pierre Leroux

DANS **HERMÈS, LA REVUE** 2000/1-2 n° 26-27 , PAGES 159 À 173
ÉDITIONS **CNRS ÉDITIONS**

ISSN 0767-9513

ISBN 2271056756

DOI 10.4267/2042/14772

Date de mise en ligne : 30/10/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2000-1-page-159?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour CNRS Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Philippe Le Guern
Université Lille 1

Pierre Leroux
CRAP/université Rennes 1

LES LIMITES DE L'ESPACE PUBLIC MÉDIATISÉ : L'EXEMPLE D'UNE TÉLÉVISION LOCALE¹

S'agissant de l'espace public local, trois principes semblent aujourd'hui assez largement partagés : d'une part, l'émergence des nouvelles technologies (des télévisions locales à internet) contribuerait au renouvellement de la démocratie participative. D'autre part, le local constituerait le terrain privilégié pour l'épanouissement de modèles participatifs. Enfin, l'espace public local pourrait être décrit comme fonctionnellement indissociable du rôle des médias.

Si « la littérature relative à la démocratie locale aborde habituellement sur un mode pessimiste la question de l'effectivité de la participation des citoyens aux affaires publiques locales » (Blondiaux et Lévêque, 1999), il semble toutefois que la montée en puissance des équipements en nouvelles technologies de l'information dans des communes de tailles variables et la forte visibilité médiatique de quelques expériences pilotes (Parthenay/Issy-les-Moulineaux) ont considérablement re-dynamisé la possibilité d'une socialisation-participation politique au local. Les NTIC peuvent ainsi venir en aide, d'une façon plus générale, aux communes « en fournissant les outils les plus modernes pour informer, communiquer, développer, aménager, éduquer, enfin pour gérer »², ce que semblent confirmer les résultats d'une enquête qui établit que « dans 89 % des cas, les maires ou les premiers adjoints sont responsables de la politique menée en matière de télécommunication » et que « parmi les objectifs poursuivis, l'information des citoyens arrive en tête »³.

Si l'on résume les principaux travaux qui ont examiné la contribution des médias à la constitution et au fonctionnement d'un espace public local, on peut dire que le rôle des NTIC est double : d'une part, celles-ci peuvent être définies comme des outils de transmission-circulation

de l'information. Dans une version idéale, il s'agirait, concernant des questions de nature publique, de « présenter aussi complètement que possible le sujet, les différentes prises de position et les camps en présence » (Windisch, Amey et Grétilat, 1995, p. 59). D'autre part, les médias offrirait des possibilités d'intervention directe aux citoyens, de l'expression (le débat) à l'intervention (le vote) selon la référence classique à l'agora. « Ainsi, le succès de ces nouveaux outils semble reposer sur le fait qu'ils tiennent compte de toute la chaîne de la démocratie telle qu'elle est représentée dans sa vision idéale : l'information, l'expression et la participation, puis la décision » (Paillart, 1993, p. 184). On pourra ajouter que si l'espace public désigne aussi la manière dont on se donne soi-même à voir (Queré, 1982/Widmer, 1996), l'adoption de politiques locales de communication tend à ramener l'espace public local non pas simplement à un espace de formation-participation des opinions mais également à un lieu symbolique de représentation-construction des identités et des hiérarchies, des micros-espaces publics (Dayan, 1998) aux réseaux d'opposition politique à différentes échelles territoriales (Negrier, 1991).

A contrario, on pourra objecter que 1 - le discours des observateurs se superpose souvent à celui des promoteurs des NTIC, peut-être et entre autres raisons parce que ce discours a pour principale propriété idéal-typique de contredire la thèse de l'effet massifiant des médias, 2 - le « local » est un thème aux contours relativement diffus abordé en fonction de problématiques variées selon des critères physiques, naturels, territoriaux, économiques, culturels, économiques, politiques, administratifs, sociaux, identitaires, etc. (Boure et Lefebvre, 1997/Teillet, 1999). A ce titre, l'opposition local/national est particulièrement sujette à caution et gagne plutôt à être pensée en terme d'imbrication des espaces et des échelles (Briquet et Sawicki, 1989/Gaxie, 1996). A plus forte raison, on peut, dans une perspective constructiviste, interroger la capacité des principaux agents du pouvoir local à produire et entretenir la croyance dans la réalité d'un objet « local » (Garraud, 1990), en soulignant les interactions possibles entre les médias locaux et la communication politique locale. 3 - Partant, il convient d'examiner la notion de démocratie locale en questionnant l'apparente évidence du principe de participation comme aspiration naturelle de l'ensemble des citoyens : Bernard Lacroix souligne par exemple (Lacroix, 1985) que la thèse de la demande de participation des citoyens n'a en réalité jamais fait l'objet d'aucune démonstration, ce qui inviterait à penser que les élus sont rarement soumis aux pressions directes de leurs concitoyens à l'exception des périodes électorales. Albert Mabileau pointe pour sa part la « culture de non-participation » (Mabileau, 1994, p. 130) dont il fait l'hypothèse qu'elle serait paradoxalement renforcée par l'intervention de nouveaux médiateurs. De plus, on voit bien ce que la notion de proximité systématiquement associée à la dimension locale peut induire d'approximations sur la croyance en la responsabilité accrue des élus (Bourdieu, 1981). Enfin, 4 - on rappellera ici la critique fréquemment adressée à « la conception de personnes privées abstraitement rassemblées en un public », qui fait apparaître que « l'espace public n'est pas un lieu abstrait de consensus démocratique idéal mais un espace conflictuel exprimant des rapports sociaux d'inégalité et de domination » (Floris, 1995, p. 124-125) ; en d'autres termes, « contre l'idéologie de la communication qui met en avant l'expression directe et transparente » (Cham-

bat, 1995, p. 96), on montrera que de tels présupposés constituent un pari optimiste tant sur les capacités de transformation sociales et politiques des technologies que sur le rôle démiurgique des médias.

En se dégageant d'entrée de jeu d'un débat où les positions ne peuvent s'organiser par avance qu'autour d'une adhésion sans réserve au rôle positif des NTIC ou d'une suspicion systématique, cet article — fondé sur une enquête réalisée dans une ville moyenne (Angers : 150 000 habitants, 16^e ville de France) disposant depuis dix ans d'un réseau câblé — se propose d'étudier la contribution de la chaîne locale (TV 10) à la construction et à la médiatisation de l'espace public. Il s'agira tout d'abord de revenir sur la genèse de TV 10 et sur les conditions de sa mise en place : on étudiera notamment les composantes communicationnelles d'un discours de justification de l'implantation de cette chaîne locale. On situera ensuite TV 10 dans l'espace journalistique local au regard des conditions internes et externes qui règlent les pratiques professionnelles. Enfin, on s'intéressera aux émissions susceptibles d'offrir les conditions de débats publics.

La politique du câble : satisfaction des besoins ou construction des usages ?

Principalement attachée à l'examen de l'impact des NTIC, la littérature sur la média-démocratie fait fréquemment l'impasse sur les débats qui entourent leur genèse, ce qui contribue à la surévaluation idéologique non seulement de leurs effets mais également des besoins qu'ils sont supposés satisfaire. Examinant l'ensemble des conditions concrètes de mise en place du réseau câblé puis de la télévision locale dans le contexte angevin, on se demandera si ceux-ci ne relèvent pas principalement d'une politique de construction des usages, laquelle répondrait moins à une aspiration véritable des habitants qu'elle ne viserait à la susciter. Progressivement intériorisée par différents types d'acteurs dans l'espace public local (édiles politiques, journalistes), la rhétorique justificative de l'implantation du câble va en effet être essentiellement présentée — selon l'expression du maire — sous l'aspect du « droit à l'antenne ».

On observera tout d'abord que le réseau câblé angevin est une illustration assez « classique » du plan-câble pour le développement des réseaux de vidéocommunication défini par le gouvernement en 1982. A l'occasion des délibérations inaugurales consacrées à ce thème, l'adjoint en charge du dossier définit en effet un cadre d'utilisation correspondant à la plupart des objectifs du plan-câble : « Multiplier l'offre de programmes de télévision (...), diversifier la communication en allant, progressivement, vers les services interactifs (...), dynamiser la vie locale par la mobilisation des acteurs locaux (...) et enfin, fournir aussi aux entreprises de nouveaux services pour leurs communications internes et externes ». Officialisé en juin 1986 par une convention d'établissement et d'exploitation du réseau câblé, le schéma directeur de

vidéocommunication débouche en janvier 1987 sur la création de la société angevine de vidéocommunication Angers-Citévision, chargée d'exploiter le câble ; et de la SERCA, société d'économie mixte dont la ville est l'actionnaire majoritaire, qui prend en charge l'édition du canal local et par conséquent la chaîne locale TV 10.

Sans entrer dans l'examen détaillé des nombreuses décisions techniques qui jalonnent la genèse du câble, on peut tout d'abord noter le large unanimité politique qui accompagne la décision d'implantation du réseau⁴. Utilisée de façon récurrente par le maire d'Angers comme indicateur du bon fonctionnement de la démocratie locale — « il ne s'agit pas d'une télé-mairie mais d'un service public »⁵ —, la capacité du projet à fédérer majoritairement comme opposition est liée en réalité non seulement à une configuration politique présentant des spécificités locales marquées (forte personnalisation du pouvoir local dans la figure autocratique du maire Jean Monnier, pérennité exceptionnelle de son mandat, capacité à s'allier au fil des mandats des soutiens politiques divers et à fédérer des fidèles de la première heure aux postes les plus importants, et enfin, relative absence d'alternative politique crédible et de « personnalité » concurrente⁶), mais également à la croyance partagée en l'existence d'enjeux particulièrement déterminants pour la ville (pour l'essentiel, il s'agit d'inscrire la ville dans une compétition à l'innovation et à la modernité, notamment avec les villes « concurrentes »⁷ dans l'espace régional et national, bref, d'« être dans la course »⁸), qui nourrissent une vision particulièrement enchantée des pouvoirs attribués au câble. Comme le rappelle non sans lyrisme un élu de l'opposition, « pour Angers, refuser de s'engager dans la voie de la vidéo-communication serait se mettre dans la même situation que certaines villes qui ont refusé, au XIX^e siècle, le chemin de fer, parce que cette technique a une diffusion inéluctable », ce que confirme un autre élu pour qui il s'agit de « la délibération peut-être la plus importante de celles que nous aurons à traiter au cours de ce mandat », de « révolution planétaire » et d'« avènement d'une nouvelle société ». On peut enfin estimer que l'unanimité autour du câble est favorisée par l'engagement limité de la ville sur le plan financier, qui prévient le recours à l'argument traditionnel de « l'argent du contribuable ».

Toutefois, la solidarité municipale manifestée autour du projet initial va être remise en question sous l'effet conjugué de la défiance inspirée par la création d'un canal local d'une part et la politique volontariste de câblage adoptée par la majorité d'autre part. Que l'accusation de « TV Monsieur le Maire » apparaisse relativement tardivement dans les débats publics — à partir de 1994 — s'explique sans doute autant par la configuration précédemment signalée de la scène politique locale limitant les formes d'opposition que par la perception progressivement plus réaliste et moins euphorique des enjeux du câble et de difficultés liées à son implantation. La réalisation d'une enquête Médiamétrie sur TV 10 en mars-avril 1996, plaçant la chaîne locale au rang de second vecteur d'information de la ville, va cependant contribuer à réactiver une polémique dont le détonateur sera l'interruption, après deux numéros, d'une émission (*Toute la ville en parle* ; 1995) qui se proposait de prolonger à l'écran les séances du conseil municipal sous forme de débat et à laquelle la majorité décide de mettre un terme en refusant d'y participer. Pointant la (non) participation du média à la démocratie locale, la critique formulée par

l'opposition vise classiquement l'interdépendance financière de TV 10 et de la ville⁹ dénoncée comme contraire à l'efficacité du service public et à l'objectivité de l'information : « Votre stratégie est donc on ne peut plus claire. Elle dénote votre volonté sans faille d'occulter tout ce qui pourrait vous embarrasser au mépris du respect le plus élémentaire de nos concitoyens et de toute démocratie locale ». Pour sa part, la majorité souligne les limites de la démocratie participative : « Le lieu de débat démocratique par excellence, c'est le conseil municipal ».

En second lieu, c'est la politique de câblage systématique en direction des HLM qui va susciter une controverse. Dès 1987, la publication dans la presse locale d'articles annonçant un coût mensuel de 140 francs par abonnement au câble mobilise l'opposition pour qui « on ne saurait inciter à effectuer cette dépense ». Si la principale condition de réussite du réseau est directement liée au taux de pénétration du câble, il apparaît rapidement que l'objectif initial fixé par la ville — 80 000 raccordements sur 5 ans¹⁰ — a été largement surévalué et menace la crédibilité du projet : « On prévoyait un engouement, on constate une désillusion (...) La TV, ça ne s'improvise pas et ça coûte la peau des fesses pour montrer sa bobine sur l'écran »¹¹. On comprend dès lors pourquoi l'exploitation de l'important gisement constitué par la population des offices de HLM (12 000 logements pour l'Office municipal d'HLM auxquels s'ajoutent différents organismes privés) s'impose aux esprits. Faisant de nécessité vertu, l'économie d'échelle réalisée par le raccordement simultané des immeubles et l'abaissement du coût des abonnements collectifs sont présentés comme le résultat d'un choix politique visant la satisfaction du « droit à l'antenne »¹² pour tous. Au-delà des critiques en terme de choix budgétaire ou de pauvreté culturelle des programmes offerts, les opposants politiques dénoncent en particulier les modalités de la procédure de consultation ayant abouti à des « abonnements forcés » : prenant appui sur la loi Méhaignerie relative aux procédures de concertation¹³, — qui trouve son exacte retranscription dans le principe selon lequel « qui ne dit mot consent » —, la mairie met en place une consultation destinée aux 11 500 locataires de l'office municipal d'HLM ; « on nous a adressé une lettre en nous demandant d'écrire si nous n'étions pas d'accord. Peut-on, dans ces conditions, parler de consultation sérieuse ?¹⁴ ». Invités à se prononcer par écrit s'ils s'opposent à l'équipement en câble de leur logement¹⁵, les locataires ne seront en effet que 1 377 à signifier leur refus, ce qui permet à la mairie de couper court aux arguments des détracteurs (opposition municipale, fédération des locataires et confédération nationale du logement de Maine-et-Loire¹⁶) en arguant du strict respect des règles de procédures : « C'est vraiment une minorité qui s'oppose au projet. Démocratiquement, l'office procédera donc au câblage prévu. Et je considère que ce n'est pas une décision imposée¹⁷ ».

10 ans, l'heure des bilans

La télévision locale après 10 ans d'existence revendique une place majeure parmi les médias locaux : une enquête la place au deuxième rang des sources d'information sur la vie locale¹⁸

derrière le quotidien de presse écrite locale, mais devant Ouest France. Ses responsables estiment ainsi qu'elle remplit parfaitement l'une des missions qui lui était assignée à savoir pallier le déficit de représentation télévisuelle, face au traitement plus succinct que peuvent en proposer les télévisions hertziennes régionales ou nationales, tout en constituant par ailleurs le patrimoine audiovisuel de la Cité et en offrant des services et des informations pratiques de proximité.

La reconnaissance de la télévision locale comme une source majeure d'information est en fait paradoxale puisqu'elle accroît la propension du pouvoir politique à faire de son contrôle un enjeu politique local. « Entreprise de presse moderne (qui) n'est la propriété de personne », selon son directeur, elle ne peut échapper à la suspicion de l'opposition politique municipale qui interpelle publiquement le maire en conseil municipal à propos de l'information sur la chaîne locale pour « prévenir nos édiles locaux contre toute convoitise ou contre toute tentative de pression exercée sur l'information ». Un tel débat, derrière les arguments d'essence démocratique visant à mettre la télévision locale « au service de la population », se réduit en fait à une lutte d'intérêts entre les différents agents de l'espace politico-médiatique local. Chacun des intervenants peut tirer ainsi profit d'un affrontement qui, prenant à témoin « l'opinion publique locale », permet de réactiver une lutte symbolique routinisée. De fait, les enjeux seraient moins de mettre en cause la validité de la contribution de la chaîne locale à un hypothétique « espace publique local », que de rappeler publiquement que la chaîne locale est plus affaire de « professionnels » (de la politique, des médias) que de profanes. Aussi, un tel échange est-il l'occasion de partager des points de vue prévisibles moins opposés qu'ils ne paraissent : un représentant de l'opposition fait part de son souhait « d'une information objective quant aux grandes orientations de notre cité, discutées chaque mois par le conseil municipal », ce qui est moins une manière de proposer un débat élargi que de rappeler les frontières qui séparent les détenteurs de mandats de leurs mandés tout en faisant exister médiatiquement l'opposition locale. Le maire précise quant à lui qu'il n'est « jamais intervenu auprès des journalistes » de la chaîne, comme s'il ne disposait pas de relais suffisamment puissants sans devoir rappeler lui-même à l'ordre directement le personnel de la chaîne. Les journalistes et responsables de la chaîne saisissent l'occasion pour souligner le respect de règles formelles (régime juridique, règle d'égalité des temps de parole, etc.), de grands principes (équipe de « professionnels issus de formation et de grandes Écoles de journalisme reconnues au niveau national » (...)) « disposant tous de la Carte de Presse et observant les règles de la déontologie et de l'éthique de leur profession », accomplissant une mission de « service public », etc.) et l'autonomie dont disposent les journalistes (« on ne peut mettre en cause la qualité du travail journalistique de TV10 par le simple fait qu'elle n'organise pas un débat d'actualité, une émission spéciale ou un reportage sur tout... et à tout moment »).

Un combat inégal

Il est paradoxal de penser, comme le fait le responsable de la chaîne, que la pression pesante de nombreuses contraintes se constituerait comme le meilleur garant d'une télévision « utile pour l'animation et la démocratie dans (la) ville » : les lois d'une telle « physique politique » supposeraient que l'ensemble des forces en présence dans l'espace local — celle de la presse globalement, des pouvoirs politiques locaux et celle du public — s'annulent ou pour le moins s'équilibrent. Il faudrait pour cela que des forces de même nature et de même poids soient en jeu. L'analyse de la structure de l'espace politico-médiatique local montre une réalité plus contrastée.

Le micro-champ de production journalistique local se présente comme un espace autonome d'interactions entre différents types de professionnels (journalistes, attachés de presse, chargés de communication) collectivement dominés par les représentants de pouvoirs, spécifiquement locaux ou non (hommes politiques, représentants des administrations, de l'État, etc.). Cette domination se présente formellement comme une interdépendance qui autorise des transactions : « Ils (les hommes politiques) ont besoins de nous et on a besoin d'eux » résume un journaliste d'une radio locale. Dans les faits, et en raison même du type et du mode d'information traitée dans les médias locaux, le rapport de force joue nettement en faveur des pouvoirs institutionnels locaux, souvent unis et solidaires dans leurs actions locales (au-delà de clivages partisans réactivés lors des compétitions électorales), et collectivement organisés pour ajuster leurs productions à l'organisation du travail journalistique local. Ayant à leur service des intermédiaires professionnels (chargés de communication), opérant le travail pédagogique indispensable à la faible spécialisation des journalistes locaux, rodés aux demandes implicites des médias locaux (planification à long terme des actions de communication, conception de documents journalistiquement exploitables, calibrage des interventions adaptées aux codes journalistiques et au discours « tout public » des médias locaux, etc.), les représentants locaux des pouvoirs n'ont pas à payer un droit d'entrée très élevé dans l'espace public médiatisé.

C'est *a contrario* sur les acteurs les plus atomisés et les moins organisés de l'espace public local (du point de vue de la production d'information) que s'exerce une véritable censure. Les prises de positions ou les initiatives à résonance un tant soit peu polémiques ont très peu de chance d'être portées à la connaissance du public dès lors qu'elles trahissent leur faible institutionnalisation. La raison — le prétexte ? — pour leur refuser l'accès à la médiatisation est alors tout trouvé : c'est le manque de « professionnalisme » de leur communication qui les condamne au silence ou qui autorise la retraduction (qui est aussi une dépossession) d'une question publique en opposition de points de vue politiquement et institutionnellement constitués : à l'intervention de l'opposition municipale soutenant une revendication non institutionnelle répond l'avis contraire du représentant de la Mairie ; cette transposition réactive des clivages politiques connus contribue à faire l'économie du débat sur la question posée. Parmi les acteurs les plus faiblement institutionnalisés, seuls les représentants les plus « folkloriques » de l'espace public local conservent au final quelques chances d'être médiatisés en dépit — et en

partie grâce à — leur marginalité : peu exigeants sur le message qu'ils souhaitent faire passer (la médiatisation étant en elle-même un élément autosuffisant de reconnaissance), ils laissent également aux journalistes une grande latitude de traitement.

Ces principes généraux posés, il faut apporter des nuances qui permettent d'envisager de manière différenciée la force de ces mécanismes en fonction des médias. Concernant les pratiques journalistiques dans une télévision locale, la plupart des phénomènes pèsent d'un poids sans doute plus grand encore que dans tous les autres médias locaux si on excepte le cas particulier des « journalistes » par ailleurs non-détenteurs de la carte, travaillant dans les publications des collectivités territoriales. La municipalité exerce un contrôle éditorial suffisamment subtil pour ne pas être interprété comme une ingérence permanente. Cette tutelle est assez présente dans l'esprit des journalistes pour agir en permanence comme un rappel à l'ordre. C'est le cas par exemple lorsque des élus demandent à visionner avant diffusion un dossier sur un sujet politiquement « délicat », lorsqu'ils refusent de répondre aux journalistes de la chaîne rendant ainsi impossible tout débat contradictoire ou expression de point de vue, ou encore lorsque l'agenda politique « commande » de traiter ou non telle ou telle question.

L'observation de terrain montre que les occasions formelles (conférences de presse notamment) de rencontre sont aussi des occasions informelles de régulation des rapports entre les journalistes de la télévision locale et les élus (le maire en premier lieu, évidemment). Ces observations rapportées aux circonstances de la vie municipale livrent des indices subtils sur les rapports entre les représentants du pouvoir et « leur » télévision : par exemple lorsque le Maire accueille « ses journalistes » (le tutoiement à sens unique est de rigueur) avec un sourire, se plie avec une bonne (ou mauvaise) grâce ostentatoire aux exigences techniques de la prise de vue, ou lorsque, au détour d'un couloir de la mairie, après une conférence de presse, les journalistes de la chaîne locale recueillent sur le ton de la confidence l'écho des bruits de couloirs — au demeurant journalistiquement inexploitable — des instances politiques locales, c'est une sorte de cote d'appréciation des journalistes et de leur travail qui est à l'œuvre. En retour et de manière tout aussi symbolique, la cordialité affichée du côté des journalistes vaut comme signe tangible, pour le pouvoir municipal, de l'absence de tensions.

Plus encore que pour les autres médias, le rapport aux producteurs institutionnels d'information s'impose aux journalistes de la chaîne locale. Le faible temps de production locale informative (essentiellement le journal quotidien d'une douzaine de minutes) hiérarchise — mieux que toute pression — les nouvelles, favorisant les actions des personnalités et des instances municipales. Le rapport à l'actualité, prisonnier d'une planification laissant peu de place à l'imprévu, privilégie l'institutionnel sur l'informel, la « communication » calibrée sur l'information à construire (ne parlons pas de « l'investigation » qui suppose un important crédit de temps pour des résultats par définition aléatoire), et les représentants sur leurs mandants. Ajoutons que le rythme soutenu de production (deux ou trois reportages par jour pour deux équipes de 2 personnes) permet peu de travail d'enquête ou d'approfondissement.

En fait, l'équilibre interne de l'espace médiatique porte au maintien d'un *statu quo* qu'aucun des intervenants dans cet espace n'a d'intérêt objectif à briser et qui laisse peu de place à l'intervention des profanes : l'espace clos des interactions — entre les journalistes et les représentants des pouvoirs locaux — permet de faire en grande partie l'économie du public. Plusieurs éléments montrent en fait que ces différents intervenants sont des alliés objectifs. Ayant partie liée pour la mise en valeur d'un territoire, médias et pouvoirs locaux se retrouvent inévitablement à partager un sens des hiérarchies (politiques, sociales, géographiques) ajusté à leurs intérêts réciproques. Ce partage de repères communs (et d'une certaine manière, de présupposés de l'action politique) conduit à produire une représentation pacifiée de l'espace local. Personne n'a véritablement d'intérêt à ce que le jeu soit troublé : même les oppositions politiques retraduites dans le langage de l'objectivité prennent au niveau local le sens d'un affrontement de points de vue dans lequel les médias ne s'immiscent que très rarement. Les médias locaux ayant le plus souvent une vocation généraliste savent que tout marquage politique est porteur de plus de risque que de profit en terme de lectorat, sans compter qu'au regard des zones de diffusion couvertes de nombreux conflits d'intérêts pourraient naître avec les acteurs des divers espaces locaux. D'autre part, la grande stabilité des parts de marché des différents médias rend extrêmement risquée (de tous les points de vue) toute tentative de traitement « hérétique » de l'espace local. Et, comme l'ont prouvé la plupart des tentatives de faire exister au niveau local un média réellement concurrentiel (du point de vue de la production d'une information moins consensuelle), les détenteurs des positions médiatiques les plus assurées ont en commun de s'entendre pour disqualifier d'éventuels prétendants tout comme ils ont intérêt à éviter tout *casus belli* avec des autorités locales premiers pourvoyeurs d'une information locale ajustée à la vocation des médias de proximité (de la recopie de l'état civil ou de la main courante des commissariats à l'impact le plus trivial des décisions des pouvoirs locaux sur la vie quotidienne des indigènes : déviation routière, projets urbanistiques, etc.). La télévision locale, dernière arrivée dans cet espace, n'a pu se faire une place et conquérir une légitimité qu'en adhérant aux présupposés partagés par tous les intervenants.

« Les émissions où l'on parle » : l'introuvable agora publique ?

Par son inscription et ses limites « territoriales », l'espace local semble mieux à même de favoriser l'articulation de l'espace privé à l'espace public. Les dimensions restreintes de l'espace communal conduisent en effet de prime abord à postuler une proximité entre les citoyens et l'espace politique local.

Ce voisinage géographique et symbolique — spontanément opposé aux échelles nationales où la « distance » est souvent interprétée comme une « coupure » — confère *a priori* à la communication un rôle important dans la médiation des rapports sociaux, en favorisant la mise

en place et le succès des débats publics. Résumée en un slogan (« TV 10, la télé qui Vous regarde »), la vocation de proximité affichée par la chaîne locale angevine est aussi confirmée par une série d'énoncés prescriptifs qui visent à animer l'espace public local en y associant des citoyens ordinaires : « En produisant des émissions qui permettent aux Angevins de mieux se connaître et se comprendre, en organisant la confrontation des idées, en favorisant localement et régionalement l'expression de tous... TV 10 participe à la vie de la Cité, donne à voir tout en regardant et en écoutant la vie locale. N'importe lequel de ses téléspectateurs peut devenir un acteur »¹⁹.

Toutefois, l'observation attentive des « émissions où l'on parle »²⁰, pour reprendre la formule d'Éric Darras (Darras, 1996, p. 1), suggère que l'espace public local n'échappe pas à un ensemble de contraintes qui rend problématique son animation et sa démocratisation par le(s) média(s), relativisant ainsi les présupposés qui le fondent (liberté d'expression, intérêt et compétence dans la participation au débat public, détention d'une opinion et capacité à la mobiliser).

Tout d'abord, on observe aujourd'hui le caractère d'exception des « émissions où l'on parle » dans l'économie générale des programmes. Justifié selon les responsables de la chaîne par le coût financier d'une émission en plateau et plus largement par les contraintes de production (mobilisation de la totalité du personnel, forte charge de travail se surajoutant à une activité quotidienne importante, etc.), la disparition progressive de ces émissions s'explique sans doute aussi par la difficulté structurelle à renouveler les thèmes des débats et les interlocuteurs sur le long terme (par exemple, le club de football professionnel local fait l'objet de deux émissions de plateau et réunit les mêmes invités à moins de 6 mois d'intervalle). On soulignera également la déproblématisation progressive du contenu des « talk-shows », plus enclins à traiter les sujets consensuels — comme l'identité locale dans sa version la plus folklorique (jeu de boule local, marinières et gabarres, folklore vinicole et poètes patoisants, etc.) — qu'à porter dans l'agora médiatique les sujets véritablement polémiques (d'ailleurs le plus souvent neutralisés à travers le traitement qu'en propose le journal télévisé quotidien), appliquant plus ou moins consciemment le principe selon lequel « plus les gens conçoivent le domaine politique comme l'occasion de partager une personnalité collective, moins ils sont tentés d'utiliser cette prétendue fraternité pour changer les conditions sociales » (Sennett, 1979, p. 198).

En second lieu, la composition des plateaux — du choix de la configuration spatiale à celui des invités — traduit l'inégalité devant la participation aux débats. Les dispositifs scéniques structurent la forme des débats en réglant les conditions de prise de parole offerte aux invités, hiérarchisant les intervenants et (re)mettant en fait « chacun à sa place ». La mise en représentation de « la majesté de l' élu de la République » (Darras, 1996, p. 13) relègue par contraste la parole « anonyme » au rôle de faire-valoir (représentants associatifs et panel plus ou moins « folklorique » d'individus incarnant une certaine idée de « l'identité locale »), quand le public dans le studio n'est pas réduit au rôle de décor, symbole tangible et comme en miroir du public

(dans les faits d'autant plus ignoré — deux enquêtes d'audience en dix ans — que son influence sur la politique de la chaîne est négligeable) de TV 10.

Troisièmement, la proximité territoriale rend d'autant plus difficile les occasions d'échanges véritables que, comme le déclare un journaliste de la chaîne, « tout le monde connaît tout le monde » : les acteurs institutionnels locaux se connaissent et sont en nombre relativement limité, ils entretiennent des relations régulières entre eux et avec les journalistes, et la familiarité avec les arguments du camp « adverse » qui en résulte réduit les débats à des échanges routinisés, *a priori* peu « médiatiques ». Le même journaliste souligne d'ailleurs qu'« une fois sur le plateau, les opposants atténuent souvent leur point de vue ».

Enfin, si l'art de la conversation et de la prise de parole publique exclut d'emblée les plus démunis, la connaissance technique et administrative des dossiers qu'ont les élus est un élément de domination symbolique particulièrement efficace pour censurer *a priori* comme *a posteriori* la parole profane. On comprend ainsi que l'ouverture des débats ne se réalise qu'à travers la participation ponctuelle d'acteurs institutionnels (représentants d'associations), seuls « profanes » susceptibles sur des questions locales d'avoir véritablement « quelque chose à dire »²¹. Face aux professionnels de la politique, « il faut des interlocuteurs qui tiennent la route, difficile d'envoyer n'importe qui ! » déclare un journaliste, rappelant que le « métier » politique peut trouver dans le débat contradictoire une forme particulièrement adaptée à la démonstration de sa suprématie.

Conclusion :

« La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a »

Le lieu commun qui consiste à associer les médias à la démocratie leur assigne dans une optique fonctionnaliste un devoir sans doute écrasant. L'apparition de nouveaux moyens techniques de médiatisation ne peut pas être interprétée *a priori* comme une avancée démocratique²². C'est le cadre dans lequel les médias interviennent qui détermine les possibilités concrètes d'une large participation politique des citoyens au débat public. En raison de sa structure, de ses usages et de son mode de fonctionnement, l'espace local ne s'impose pas de soi comme un cadre favorable. Même si les enjeux de la politique y prennent souvent une traduction concrète et perceptible pour les citoyens, les usages politiques locaux contrarient souvent les possibilités de fonctionnement d'un espace public local.

Dans un tel contexte, l'agora cathodique ne peut être qu'un exutoire proposé pour « jouer à faire de la politique » le temps d'un débat. L'opinion publique (fut-elle prise dans le sens restrictif d'une opinion éclairée) doit être reconnue au niveau local en tant que force politique agissante pour que l'intérêt à débattre puisse concerner un nombre important de citoyens. L'apparente apathie politique dont témoigne une majorité d'entre eux, peu enclins à participer

aux débats médiatisés, peut s'interpréter comme un désintérêt vis à vis de forum fonctionnant comme un trompe-l'œil démocratique.

La démocratie athénienne, souvent mentionnée comme un idéal participatif²³, parvenait à faire fonctionner démocratiquement une cité de 40 à 50 000 personnes sans médiateurs ni moyen spécifique de communication. Cette référence historique vient rappeler que la démocratie locale est d'avantage une question de structures et de culture — qu'aujourd'hui les médias pourraient contribuer à développer mais dont ils ne peuvent être les seuls moteurs — qu'une question de moyens techniques.

NOTES

1. Nous remercions le laboratoire *Communication et Politique* du CNRS qui a rendu possible cette recherche en finançant un programme intitulé « Les frontières du local : rhétoriques communautaires et micro-espaces publics ». Nous remercions également le personnel et la direction de TV 10 Angers pour leur accueil et leur disponibilité. Cette analyse se fonde sur une série d'entretien auprès de l'ensemble des journalistes, techniciens et cadres de la chaîne, des observations de terrain portant notamment sur les pratiques journalistiques, le dépouillement des archives et des documents de communication interne et externe de la chaîne, le visionnement des programmes (journaux télévisés, débats, etc.) ainsi que l'analyse des archives municipales et des sociétés privées d'habitat collectif.
2. Jean MENANTEAU, « De plus en plus de communes connectées », *Le Monde*, 8-12-1998, p. 14.
3. Jean MENANTEAU, *op. cit.*, p. 14 : enquête réalisée par l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) en juin-juillet 1998 auprès de 354 villes de plus de 10 000 habitants.
4. Les différentes références aux discours politiques sur le plan-câble sont extraites des délibérations produites par le conseil municipal d'Angers de 1985 à 1998.
5. Jean MONNIER cité in *Ouest France*, 18-12-1988.
6. Voir Ph. LE GUERN et P. LEROUX, « Une rhétorique du consensus ? Journalisme et journalistes dans une TV locale (TV 10 Angers) » in Ch. DELPORTE (sous la dir.), *Medias et Villes*, Tours, CEHVI-Instaprint, 1999.
7. « Après Paris et des cités limitrophes, Angers est la première ville de province à signer effectivement cette convention (avec la DGT). Rennes et Montpellier ont déjà commencé à construire leur réseau, mais le montage de leurs opérations n'est pas encore scellé » : Jean MONNIER cité in *Vivre à Angers*, N° 100, 28 janvier 1987. « Avec sa télé, Angers veut se donner une existence et une importance télémediatique qu'historiquement et géographiquement elle n'a jamais eu, coïncée qu'elle est entre Nantes et Le Mans », *Ouest France*, 16-12-1988.
8. *Ouest France*, 16-12-1988. Invité à Angers pour l'inauguration de TV 10, Michel ROCARD parle « d'enjeu européen », soulignant que « la réalisation angevine a une valeur exemplaire », *Ouest France*, 18-12-1988.
9. La subvention annuelle provenant de la municipalité s'élève en 1996 à 5 532 000 francs.
10. On dénombre en réalité 3 000 abonnés en décembre 1988.

Les limites de l'espace public médiatisé : l'exemple d'une télévision locale

11. *Ouest France*, 16-12-1988.
12. *Vivre à Angers*, 27-06-1989.
13. Il s'agit de l'article 42 de la loi du 6 juillet 1989 : ces accords portant sur l'amélioration des logements sont « obligatoires dès lors qu'ils ont été conclus soit par une ou plusieurs associations regroupant le tiers au moins des locataires concernés, soit par une ou plusieurs associations regroupant au moins 20 % des locataires concernés (...) sauf s'ils sont rejetés par écrit par un plus grand nombre de locataires dans un délai d'un mois à compter de leur notification individuelle par le bailleur aux locataires ».
14. *Ouest France*, 17-01-1991.
15. Un entretien mené avec le directeur d'un organisme privé d'habitat collectif angevin (Val de Loire) sollicité par la municipalité pour adhérer à la politique du câble montre clairement que les résultats obtenus auprès des locataires au terme de la procédure de consultation sont dépendants des choix adoptés par l'organisme. Ainsi, une enquête menée en avril-mai 1992 — période où l'organisme est en désaccord avec les conditions proposées par la mairie — donne 65,52 % de réponses négatives. La même enquête donne 69 % de réponses positives en février 1998 après que des conditions plus favorables ont été proposées à l'organisme qui les a acceptées. Nous remercions ici le directeur de cet organisme pour la mise à disposition des archives concernant le plan câble.
16. *Nouvelle République*, 23-04-1991 : « Il y a atteinte à la liberté individuelle. Les locataires de l'office d'HLM estiment que ce n'est pas au maire d'Angers, ni au président de l'OPHLM de prendre cette décision à leur place ».
17. Le maire-adjoint d'Angers cité in *Courrier de l'Ouest*, 07-01-1991.
18. Enquête Médiamétrie, mars-avril 1996.
19. « Présentation générale de TV 10 », document interne à la chaîne, 1997.
20. Ph. LE GUERN et P. LEROUX, « TV 10 et l'émission *Bonjour chez vous*, une néo-télévision au local ? », communication au colloque *Télévision, Transformation, Théorie : retours possibles sur la néo-télévision*, Metz, 1998.
21. A propos des débats lors des conseils de quartiers, BLONDIAUX et LÉVÈQUE formulent une remarque de portée identique : « Inviter des acteurs sociaux responsables, c'est garantir une certaine qualité, sinon une certaine 'tenue' des débats », *op. cit.*, p. 16.
22. Dominique WOLTON, *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 1999.
23. Sur les réserves à apporter au modèle de la démocratie athénienne comme idéal participatif, voir Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BLONDIAUX, L., LÉVÈQUE, S., « La politique locale à l'épreuve de la démocratie : les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX^e arrondissement de Paris » in C. NEVEU (sous la dir.) *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 1999.

BOURDIEU, P., « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 36-37, 1981, p. 3-24.

- BOURE, R., LEFEBVRE, A., « Télévisions locales et territoires en mouvement. Vers un programme de recherches », communication présentée au colloque *La télévision et l'espace régional*, Aix-en-Provence, 1997.
- BRIQUET, J.-L., SAWICKI, F., « L'analyse localisée du politique », *Politix*, N° 7-8, octobre-décembre 1989, p. 6-16.
- CHAMBAT, P., « Espace public, espace privé : le rôle de la médiation technique » in I. PAILLIART (sous la dir.) *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 65-98.
- CHAMBAT, P., « La démocratie assistée par ordinateur », *Les Cahiers du CREDEP*, N° 99-01, mars 1999.
- DARRAS, E., « Le talk-show et le citoyen. La télévision en France et aux États-Unis », *Rapport du 5^e congrès de l'Association Française de Sciences Politiques*, IEP Aix-en-Provence, avril 1996.
- DAYAN, D., « Particularistic media and diasporic communications » in T. LIEBES and J. CURRAN (sous la dir.) *Media, ritual and identity*, London, Routledge, 1998, p. 103-113.
- ESQUENAZI, J.-P., *Télévision et Démocratie*, Paris, PUF, coll. « La politique éclatée », 1999.
- FLORIS, B., « L'entreprise sous l'angle de l'espace public » in I. PAILLIART (sous la dir.) *L'espace public et l'emprise de la communication*, Grenoble, Ellug, 1995, p. 119-138.
- GARRAUD, P., « Discours des maires et construction locale du politique », *Mots*, N° 25, décembre 1990, p. 7-21.
- GAXIE, D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs, 2^e éd., 1996.
- LACROIX, B., « Ordre politique et ordre social » in M. GRAWITZ et J. LECA (sous la dir.) *Traité de Sciences politiques* (vol. 1), Paris, PUF, 1985.
- LE GUERN, P., LEROUX, P., « Une rhétorique du consensus ? Journalisme et journalistes dans une TV locale (TV 10 Angers) » in Ch. DELPORTE (sous la dir.), *Médias et Villes*, Tours, CEHVI, 1999.
- LE GUERN, P., LEROUX, P., « TV 10 et l'émission *Bonjour chez vous*, une néo-télévision au local ? », communication au colloque *Télévision, Transformation, Théorie : retours possibles sur la néo-télévision*, Metz, 1998.
- LE GUERN, P., LEROUX, P., « Grandes figures et figurants. Formes et effets de la consécration dans l'espace local » in F. LAMBERT (sous la dir.), Actes du colloque *Figures de l'anonymat : médias et société*, E.N.S St Cloud, 1999 (à paraître).
- MABILEAU, A., *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs Politique, 2^e éd., 1994.
- MANIN, B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.
- NEGRIER, E., « Les réseaux de communication à Montpellier », *La communication politique*, CURAPP-PUF, 1991, p. 77-90.
- PAILLIART, I., *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG, 1993.
- QUERE, L., *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier, 1982.
- SENNETT, R., *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- TEILLET, P., « Le paradigme du local en science politique », communication au séminaire *Les frontières du local : rhétoriques communautaires et micro-espaces publics*, Paris, 1998, non publié.

Les limites de l'espace public médiatisé : l'exemple d'une télévision locale

WIDMER, J., « Langues et configurations de l'espace public », *Hermès* 19, Paris, Presses du CNRS, 1996, p. 225-239.

WINDISCH, U., AMEY, P., GREILLAT, F., « Communication et argumentation politiques quotidiennes en démocratie directe », *Hermès* 16, Paris, Presses du CNRS, 1995, p. 57-72.

WOLTON, D., *Internet et après ? Une théorie critique des nouveaux médias*, Paris, Flammarion, 1999.